

PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE

Année scolaire : 2017/2018

Ecole primaire	Les petits elinois
Coordonnées : Adresse, N° de tel, adresse mail	Chemin des écoliers – 69620 Légnay Tel : 04 74 71 68 67 Mail : ce.0690873z@ac-lyon.fr
Direction	Maïté MONTOYA

Date	25/01/18
Ouverture de séance	18h45
Clôture de séance	19h

Présents

NOM	FONCTION	Membre permanent (cocher)
Mme MONTOYA	directrice	x
Mme DONADEI	enseignante	x
Mme SPAES	enseignante	x
M. LORENZETTO	DDEN	x
M. CORDIER	Ajoint Mairie commission école	x
Mme LUCENET	Représentante de parents d'élèves	x
Mme DUMAS	Représentante de parents d'élèves	x
M. FOLLIOU	Représentant de parents d'élèves	x

Absents excusés

Mme JOVILLARD	Maire	x
M. THEVENET	Conseiller Mairie commission école	x
Mme CASCARINO	DDEN	x
Mme GASPARD	Représentante de parents d'élèves	x
Mme BROUDER	Représentante de parents d'élèves	x
M. GUYOT	Représentant de parents d'élèves	x

Ordre Du Jour

- vote rythmes scolaires rentrée 2018

Compte-rendu du conseil

Ce conseil d'école extraordinaire se réunit pour voter l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018, suite au décret du 27 juin 2017, comme évoqué lors du premier conseil d'école.

Deux organisations sont proposées :

- organisation actuelle : 4,5 jours avec les mêmes horaires et TAP
- organisation à 4 jours, mais qui prend en compte les rythmes de l'enfant : 8h30-12h puis 13h30-16h.

La matinée, qui selon les experts est le moment le plus propice aux apprentissages, est rallongée. L'après-midi est plus court et la journée se termine plus tôt.

Mme Lucenet rappelle les résultats obtenus suite à l'enquête diffusée auprès des parents en décembre :

Pour 47 bulletins complétés :

- 13 bulletins pour l'organisation à 4,5 jours avec les mêmes horaires et TAP
- 33 bulletins pour l'organisation à 4 jours (horaires : 8h30-12h 13h30-16h)
- 1 bulletin nul

M.Lorenzetto signale que sur l'ensemble de la Communauté de communes, à ce jour, seules deux écoles (Theizé et Lozanne) ont voté le maintien pour l'organisation actuelle à 4,5 jours.

M. Folliot rapporte une question des parents et interroge M.Cordier pour connaître les dispositions de la mairie à la fin de l'école, si 16h, et le coût. Ce dernier lui répond que la garderie du soir commencera dès 16h et que la tarification sera vraisemblablement la même qu'actuellement (1ere heure facturée, puis chaque demi-heure suivante facturée en plus.)

Mme Lucenet souligne qu'en revanche il n'y aura plus de frais pour la garderie du mercredi matin, ni pour les activités périscolaires.

Vote :

- pour maintenir l'organisation actuelle (4,5 jours avec les mêmes horaires et TAP) : 1 voix
- pour adopter l'organisation à 4 jours (8h30-12h puis 13h30-16h) : 7 voix

Il est précisé à l'ensemble des membres que cette décision doit maintenant être validée par l'Inspecteur d'Académie. Nous informerons les familles dès que nous aurons cette information.

Le conseil s'est clos sur ce point.

Légny le 25/01/2018

Rédigé par la présidente du conseil : la directrice Maité MONTROYA